

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-389-1929 Affectations.

n° 34-389-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 avril 1929

Numéro JO
n° 389 du 30/04/1929

Date du numéro
30 avril 1929

TEXTE INTÉGRAL

Mme Heywang est employée à titre temporaire au service de l'administration locale en qualité d'expéditionnaire comptable. Elle recevra une rétribution mensuelle de mille francs, exclusive de toute indemnité, et de toute allocation spéciale en cas de licenciement.